

Programme de mentorat 2022-2023

Document d'information
et formulaire d'inscription
à l'intention des mentor-e-s



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

**Un environnement
bâti de qualité,
ça profite à tous.**



Qu'est-ce que le mentorat ?

Le mentorat vise le développement des compétences et du savoir-être de la relève.

Le mentor ou la mentore, architecte d'expérience, transmet ses connaissances et ses acquis professionnels en soutenant le·la mentoré·e dans l'atteinte de ses objectifs professionnels. La relation de confiance qui s'établit offre une opportunité unique d'échanges et de rétroaction constructive sur les projets et aspirations des mentoré·e·s.

La base du mentorat est une communication directe, honnête, confidentielle et respectueuse.

L'importance du mentorat

Le mentorat est important pour la profession d'architecte. Il assure la transmission du savoir d'une génération à une autre et contribue ainsi à rehausser le professionnalisme. Il contribue à l'épanouissement des membres d'un milieu professionnel en les incitant à s'entraider et à partager leurs expériences. Enfin, il rapproche les membres de leur ordre professionnel.

J'aimerais offrir du mentorat

Vous pourriez agir comme mentor ou mentore si vous :

- Êtes inscrit·e au Tableau de l'Ordre depuis au moins huit ans ;
- Souhaitez vous investir et transmettre vos connaissances, vos compétences et votre vision de la profession ;
- Souhaitez guider et de conseiller la relève ;
- Savez faire preuve d'ouverture, d'écoute active et d'empathie ;
- Êtes disponible pour une rencontre de deux à trois heures par mois (à titre indicatif) et pour répondre à des communications ponctuelles (téléphones, courriels) ;
- Pouvez assister à l'activité de formation obligatoire qui se tiendra le 17 février 2022 entre 9 h et 12 h (soit en présentiel à la Maison du développement durable ou en visioconférence selon les recommandations sanitaires qui seront alors en vigueur).

En tant que mentor ou mentore, vous soutiendrez et guiderez la relève en lui suggérant des défis, en lui donnant de la rétroaction constructive et en étant un modèle de compétence. Vous souhaitez offrir votre temps de manière bénévole et transmettre votre expertise et vos connaissances pour accompagner la relève et accélérer son développement professionnel.

Voici quelques exemples de sujets qui peuvent être abordés dans le cadre d'une relation mentorale :

- Produire un plan de carrière, fixer des objectifs
- Apprendre à mieux contrôler le stress et la performance
- Mener une réflexion critique sur le déroulement des mandats et de sa relation avec les clients
- Développer ses habiletés politiques
- Prendre du recul afin de prendre des décisions éclairées
- Développer sa confiance en soi et son sentiment de compétence
- Concilier travail-famille, discontinuité de la carrière et congés parentaux

- Apprendre à s'affirmer et à mettre ses limites
- Développer un sain détachement face à ses projets
- Développer ses habiletés de vente
- Résoudre des différends avec les clients
- Se lancer en affaires : Définir son offre, développer sa vision, développer de bons comportements en affaires
- Faciliter son intégration professionnelle dans le milieu de l'architecture au Québec
- Apprendre et se familiariser avec une pratique en marge (ex. : le développement immobilier)
- Bâtir son influence personnelle.

Les avantages du programme de mentorat de l'Ordre

- Avoir la possibilité de transmettre ses connaissances, ses compétences et sa vision de la profession ;
- Contribuer au développement de la relève ;
- Profiter d'une nouvelle activité de formation continue qui correspond au développement professionnel des architectes d'expérience ;
- Enrichir votre éthique professionnelle.

N. B. : Le programme de mentorat ne vise pas à aider la relève à trouver un emploi ni à lui fournir des conseils techniques sur sa pratique professionnelle.

Le déroulement du programme

Le programme de mentorat se déroulera du 23 février 2022 au 23 février 2023. Une formation obligatoire de démarrage vous sera offerte le 17 février 2022 entre 9 h et 12 h (soit en présentiel à la Maison du développement durable ou en visioconférence selon les recommandations sanitaires qui seront alors en vigueur). Une activité de pairage avec les mentoré-e-s est également prévue de 11 h 15 à midi afin que les participants puissent identifier un maximum de trois personnes. Le personnel de l'Ordre veillera ensuite à la composition des dyades.

Comme le précise le Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes, des heures de formation continue seront reconnues selon les critères suivants :

- **Catégorie 1 :** 3 heures pour l'activité de formation du 17 février 2022
- **Catégorie 2 :** un maximum de 23 heures pour la relation de mentorat.

Les mentoré-e-s doivent faire preuve de proactivité, car ils ont la responsabilité de planifier et de préparer les rencontres avec leur mentor.

Un suivi ponctuel est offert par l'Ordre tout au long du programme. Chaque dyade mentorale est toutefois responsable de ses rencontres et de l'atteinte des objectifs fixés par le-la mentoré-e en début de programme. L'autonomie des dyades est valorisée.

Le nombre de dyades étant limité, l'Ordre ne peut garantir que toutes les personnes intéressées seront retenues pour participer au programme de mentorat.



Confidentialité

Les échanges dans une relation de mentorat sont confidentiels. Ils n'ont pas à être transmis à l'Ordre. Il en va de même pour les objectifs du mentoré ou de la mentorée: ceux-ci n'ont pas à être transmis à l'Ordre ni soumis à son approbation.

Une entente de partenariat sera signée au début de la période de mentorat. En plus d'établir les objectifs et les rôles de chacun, elle confirme la stricte confidentialité des échanges dans le cadre du programme de mentorat.

Évaluation

Le programme de mentorat ne comporte aucune évaluation. Seule compte la relation établie dans la dyade mentorale.

Au terme du programme, l'Ordre vous invitera à répondre à un court sondage qui lui permettra d'évaluer le fonctionnement du programme, votre satisfaction des participants et la pertinence de pérenniser ce programme de mentorat.

Pour toutes questions, écrivez à aidealapratique@oag.com



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Prénom et nom

N° de permis

URL LinkedIn

Site Web de votre firme

Région où vous exercez

Décrivez brièvement votre pratique et ce qui vous passionne dans votre profession.

Qu'est-ce que le mentorat pour vous?

Combien de temps êtes-vous prêt-e à investir dans une relation mentorale?



Pourquoi souhaitez-vous accompagner la relève dans le cadre d'une relation de mentorat ?

Quelles forces font de vous un-e mentor-e ?

Décrivez-nous votre mentoré-e idéal-e (Ex. : jeune architecte qui débute en affaires, quelqu'un d'ambitieux, une personne qui veut du soutien, etc.)



Avez-vous déjà participé à un programme de mentorat ?

Disponibilités

Êtes-vous disponible pour assister à la journée de formation offerte le 17 février 2022 (en présentiel ou en visioconférence)?

Oui Non

S'inscrire

Faites parvenir ce formulaire à aidealapratique@oaq.com au plus tard le 31 janvier 2022 à 17h. Un représentant de l'Ordre communiquera avec vous suite à la réception de votre candidature.

